



Démarche en ligne – Certificat d'immatriculation **Changement d'état civil ou d'état matrimonial**

Dans quel cas?

En cas de changement d'état-civil (modifications concernant le nom de naissance, le prénom, le genre) ou d'état matrimonial (mariage ou divorce)

Démarche à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ou Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

- Une fois connecté, vous devez aller dans la rubrique « Immatriculation »
- Cliquez sur « Faire une autre demande concernant un véhicule »
- La catégorie sera : « Signaler un changement sur ma situation personnelle »
- Puis, « Changement d'état civil, de raison sociale ou d'état matrimonial »
- Commencez votre démarche

Il est préférable de préciser votre demande (demande principale, numéro d'immatriculation, nom, prénom, date de naissance ainsi que tous les renseignements que vous jugez nécessaires).

Pièces justificatives

- ❶ Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour)
- ❷ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone) (si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ❸ La preuve d'un contrôle technique de moins de 6 mois
- ❹ La copie de la carte grise
- ❺ Justificatif correspondant au changement d'état-civil ou matrimonial (voir les différents cas au dos de la page)
- ❻ La demande d'immatriculation (*Cerfa* 13750*07) remplie, datée et signée.

Si la démarche est faite pour quelqu'un d'autre :

- ❼ Le mandat renseigné et signé (*Cerfa* 13757*03) accompagné d'une pièce d'identité

Une fois les documents mis en ligne, vous pourrez démarrer la procédure. Un accusé d'enregistrement sera disponible vous indiquant que votre démarche est enregistrée et passe à l'état « Analyse »

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un mail vous informant que « Votre démarche nécessite une action de votre part ». Il faudra alors vous reconnecter sur votre espace ANTS, rubrique « Mon espace véhicule » et reprendre la démarche en cours afin de procéder au paiement du titre (paiement en carte bancaire).



Pièces à ajouter en fonction du changement demandé :

- **Mariage :**

Cas 1 : Ajout du conjoint en co-titulaire lorsque le véhicule a été acheté avant le mariage :

- copie de l'acte de mariage **ou** du livret de famille
- tarif : 2,76 €

Cas 2 : Ajout d'un conjoint en co-titulaire lorsque le véhicule a été acheté après le mariage :

- copie de l'acte de mariage **ou** du livret de famille
- plein tarif car cela équivaut à un changement de titulaire qui aurait pu être réalisé dès l'achat

Cas 3 : Ajout du nom d'usage sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule a été acheté avant le mariage :

- copie de l'acte de mariage **ou** du livret de famille
- tarif : 2,76 €

Cas 4 : Ajout du nom d'usage sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule a été acheté après le mariage : (le nom de naissance de la personne est déjà sur le certificat)

- copie de l'acte de mariage **ou** du livret de famille
- tarif : 1 cheval fiscal

- **Divorce :**

Cas 1 : Demander la suppression du nom d'usage sans suppression du co-titulaire :

- copie du jugement de divorce définitif **ou** copie de la convention de partage **ou** livret de famille avec mention du mariage dissous
- tarif : 2,76 €

Cas 2 : Immatriculation du véhicule au nom du conjoint attributaire :

- copie du jugement de divorce définitif **ou** copie de la convention de partage qui précise expressément l'attribution du véhicule à la personne **ou** cession de l'un à l'autre
- tarif en fonction du régime matrimonial : 2,76 € si régime de la communauté des biens, plein tarif si séparation des biens.

- **Changement état civil :**

- copie d'une pièce justificative d'identité en cours de validité attestant du changement d'état civil
- Pour un changement de prénom et de sexe : copie l'arrêté modifiant l'état-civil
- tarif : 1 cheval fiscal